

LES PARTENAIRES

eh.
l'école à l'hôpital

L'ÉCOLE
À L'HÔPITAL



VOTRE ÉCOLE
CHEZ VOUS

L'association *Votre École Chez Vous* gère l'École France Quéré, dont la vocation est d'offrir une scolarité à domicile pour tout enfant malade, handicapé ou accidenté qui ne peut aller en classe pendant au moins deux mois. Un certificat médical établi par un spécialiste est obligatoire.



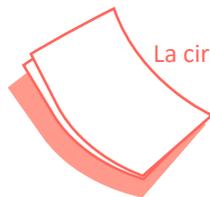
LES PEP 92

Association des Pupilles
de l'Enseignement Public
des Hauts-de-Seine



Conseil
départemental

RESSOURCES



La circulaire MENE 2020703C du 3 août 2020
permet cet accompagnement
dans le respect du principe
de l'école inclusive.



CONTACT



Pour toute demande d'accompagnement
pédagogique à domicile à l'attention
d'un enfant malade, merci de contacter
le coordonnateur départemental :

Anne Friob-Le Pors

01 71 14 28 59

ce.ia92.sapadhe@ac-versailles.fr



COORDINATION A.S.H. SUD

Direction des Services départementaux de
l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine

167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

PARTENAIRES

eh.
l'école à l'hôpital



ACADÉMIE
DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

SAPADHE 92

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
PÉDAGOGIQUE À DOMICILE, À
L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE
POUR LES ENFANTS MALADES OU ACCIDENTÉS



- Permettre à l'enfant malade ou accidenté de suivre un cursus scolaire dans des conditions d'apprentissage optimales.
- Accompagner la scolarité en mettant l'élève face à des exigences scolaires dans une perspective dynamique.
- Maintenir le lien entre l'élève et son établissement scolaire et ses camarades.



SAPADHE

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE À
DOMICILE, À L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE
POUR LES ENFANTS MALADES OU ACCIDENTÉS

Pourquoi ?

Pourquoi ?

Pour assurer la continuité des apprentissages scolaires et maintenir le lien social, en cas de maladie, d'intervention chirurgicale, d'accident, quand le besoin est reconnu.

Pour qui ?

Pour qui ?

Pour tout élève scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat du 1^{er} degré (à partir de la moyenne Section) ou du 2^d degré, du département des Hauts de Seine, dont la scolarité est interrompue ou durablement perturbée à la suite d'une maladie, d'une intervention chirurgicale, ou d'un accident et ce, pour une période supérieure d'au moins deux semaines.

Comment ?

Comment ?

La demande peut venir :

- ◆ de la **famille** de l'élève ;
- ◆ de l'**hôpital** où l'élève a été en soins ;
- ◆ de l'**établissement scolaire** où l'élève est inscrit (chef d'établissement, médecin scolaire...) ;
- ◆ de l'**enseignant référent** du secteur.
- ◆ d'autres structures (associations ou établissements médico-sociaux...).

Elle doit être accompagnée d'un Certificat Médical normé, transmis au médecin conseiller technique de l'IA DASEN pour validation.

L'accord de la famille est requis pour organiser la mise en place de l'accompagnement à domicile.

Le Coordonnateur peut demander l'organisation d'une équipe éducative pour :

- ◆ définir les besoins spécifiques de l'élève ;
- ◆ déterminer l'objectif pédagogique à atteindre ;
- ◆ prévoir les évaluations ;
- ◆ préparer le retour en classe.

Y participent la famille et les intervenants autour de l'enfant. Ces modalités sont contractualisées dans un projet individualisé d'accompagnement scolaire à domicile, en tenant compte des incidences de la maladie et de la durée du projet.

L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, À L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE

Assuré par des enseignants volontaires, il est proposé en priorité à l'enseignant de l'enfant (dans le primaire) et aux enseignants de la classe (dans le secondaire).

- Ceux-ci sont missionnés et rémunérés par l'Éducation nationale (ou par les PEP dans le cadre assurantiel).

- Leurs interventions ont lieu en dehors de leur temps de service.

- La mise à disposition des systèmes de télé présence robotisés, destinés aux élèves empêchés par des maladies graves et de longue durée est assurée par le Rectorat et le Conseil départemental.

Dans certaines situations, le SAPADHE peut faire appel aux associations partenaires : l'École À l'Hôpital (E.A.H.) ou Votre École Chez Vous (l'École France Quéré)

Le coordonnateur du SAPADHE :

- ◆ établit le lien entre l'établissement et les différents partenaires
- ◆ est à l'écoute des familles et des enseignants ;
- ◆ recrute les enseignants et établit les ordres de mission ;
- ◆ veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du dispositif.